Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251219-2025_56-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2025-56

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, ~~Caroline KOENIG~~, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Caroline KOENIG qui a donné procuration à Isabelle LE CARDINAL
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Jocelyn TADEJ

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 15 décembre 2025

2025-56 : Espace paramédical : tarifs de location et fonctionnement

Les travaux de l'espace paramédical sont terminés et seront fonctionnels au 1er janvier 2026. Le cabinet infirmier de Saint-Donan intègrera ces locaux à la rentrée de janvier 2026. Il convient donc définir les tarifs de location et de fonctionnement de l'espace.
Il est proposé de fixer les tarifs suivants pour le local aux infirmières :

- Montant du loyer mensuel : 360€
- Pour les charges, une évaluation sera faite au bout de 2 mois de fonctionnement afin de déterminer le coût réel qui s'ajoutera au loyer.

Une nouvelle délibération sera prise pour les demandes à venir : occupations hebdomadaires ou journalières. Une proposition de tarif sera alors fixée.

Le contrat de location entre la commune et le professionnel se fera par le biais d'une convention de mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251219-2025_56-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs de location proposés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y apportant

Le secrétaire de séance,
Jocelyn TADEJ

Le Maire,
Michel PETRA